

plutôt un quadrilatère irrégulier tracé au faite d'un plateau assez élevé, d'une sorte de presqu'île bornée au nord et au sud par des ravins très-escarpés, terminée à l'ouest par la grande gorge où coule la Loire, et à l'orient reliée aux montagnes voisines par une espèce d'isthme de cinquante mètres environ de largeur. C'est sur cette étroite langue de terre resserrée entre deux vallons, que s'élève l'ouvrage fortifié dont nous avons parlé au début de cette description. En le voyant du chemin de fer, on ne se rend pas compte, tout d'abord, de la destination de cette butte étrange. En s'approchant on reconnaît une espèce de redoute faite en terre et en cailloux. On aperçoit même encore les traces d'un fossé, large de ne neuf mètres, qui la défendait extérieurement. Je sais que beaucoup de personnes prennent ce monticule pour un *tumulus*. On lui a même donné dans le pays le nom de *tombeau des Romains*; ceci se rattache aux traditions dont j'ai déjà parlé. Cependant, à la suite d'une étude plus attentive, je crois avoir acquis la certitude que c'est un retranchement du genre de ceux que les anciens appelaient *lorica castrorum* (1). Selon Polybe, on élevait ces sortes d'ouvrages en avant de la partie d'un camp qui paraissait la plus exposée aux attaques de l'ennemi. Ici c'était pour ainsi dire le seul côté accessible: tous les autres points devaient être faciles à défendre par le seul effet de l'escarpement.

La hauteur de cet ouvrage, d'après les mesures prises au mois de juin 1859 par M. Magnin, architecte-voyer de la ville de Roanne, est de sept mètres au-dessus du terrain naturel. Ce relief a dû être autrefois bien plus considérable puisque l'*Almanach de Lyon* l'estime à 18 toises. Mais depuis lors

(1) Voir *Antiquitatum Romanorum syntagma*, etc. auctore Joan. Rosino. (in-4° Coloniae. 1613). — Voir aussi *Manuel élémentaire d'archéologie nationale* par Jules Corblet. (in-8°. 1851).